Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

# La Chambre régionale des comptes dévoile son rapport sur la commune du Thor



**La Chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur a examiné les comptes et la gestion de la commune du Thor, pour les exercices 2019 et suivants. Elle vient de dévoiler son rapport dont nous vous proposons la synthèse.**

« La commune du Thor a mis en œuvre un programme d'investissements ambitieux entre 2019 et 2024, représentant 19M€ de dépenses, précise la Chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans la synthèse de son rapport sur la gestion de la Ville.Les opérations d'investissement les plus significatives ont concerné l'aménagement du centre-ville et du quartier de la gare (5M€), les travaux de voirie (2,3M€) et la construction d'un boulodrome (2,6M€). »

**Détérioration de la capacité d'autofinancement brute**

« La capacité d'autofinancement brute de la commune s'est détériorée, passant de 1,4M€ en 2019 à 0,8M€ en 2023, et limitant sa marge de manœuvre pour financer les investissements. Si une amélioration de l'épargne est constatée en 2024, une nouvelle dégradation était attendue dans le budget 2025. Les charges de gestion ont augmenté de 32% entre 2019 et 2024, passant de 6,8M€ à près de 9M€. Cette

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

hausse a concerné toutes les composantes des charges : dépenses de personnel, charges à caractère général et contributions versées aux établissements publics et aux associations locales. »

**Une trésorerie encore confortable**
« Pour y faire face, les produits de gestion ont progressé de 28%, atteignant 10,6M€ en 2024. Cette augmentation résulte principalement de la revalorisation des bases d'imposition et de la hausse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties en 2024. Cette hausse s'est trouvée cependant partiellement annihilée par la diminution de la dotation globale de fonctionnement. La trésorerie de la commune demeure encore confortable et les délais de paiements des fournisseurs sont satisfaisants. »

**Retrouver ici la réponse du maire du Thor aux observations de la Chambre régionale des comptes de Paca**

**L'école de musique et le nouveau boulodrome pèsent sur les finances**
« L'encours de la dette a progressé (7,9M€ fin 2024) et le niveau d'endettement est désormais supérieur à la moyenne des communes de taille comparable, poursuit la Chambre régionale. Il convient par conséquent de limiter le recours à l'emprunt afin de préserver les marges de manœuvre financières de la commune. Deux opérations récentes, dont le rayonnement dépasse les limites territoriales de la commune pèsent sur le budget communal : la reprise en régie de l'école de musique et de danse, précédemment gérée par un syndicat mixte, et la construction du nouveau boulodrome. »

**Un tissu associatif dynamique**
« Par ailleurs, la commune soutient un tissu associatif dynamique, mais les subventions qui leur sont octroyées en nature ne font l'objet d'aucune valorisation. La participation de la collectivité par voie de subvention, aux travaux touchant le canal Saint-Julien, qui relève d'une association syndicale autorisée, soulève des questions juridiques, comptables et financières en raison des incertitudes sur la nature réelle des travaux. En matière de gestion des ressources humaines, la commune doit fiabiliser le suivi des effectifs, mettre en place un contrôle automatisé du temps de travail et sécuriser la gestion des véhicules municipaux. »

*L.G.*

**Les recommandations de la Chambre régionale**
– Recommandation n° 1. : Constituer les provisions nécessaires à la couverture des risques connus par la commune.
– Recommandation n° 2. : Mettre fin à la convention avec la communauté de communes « Pays des Sorgues Monts de Vaucluse » pour la fourniture des repas à la crèche de l'Arlequine.
– Recommandation n° 3. : Valoriser les aides en nature et conclure des conventions avec les associations bénéficiant d'un soutien évalué à plus de 23 000€.
– Recommandation n° 4. : Soumettre le plan pluriannuel d'investissements à l'assemblée délibérante.
– Recommandation n° 5. : Soumettre les prestations de communication aux règles de mise en concurrence prévues par le code de la commande publique.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

– Recommandation n° 6. : Mettre fin sans délai à la mise à disposition gratuite des agents de la commune au centre communal d'action sociale.
– Recommandation n° 7. : Mettre en place un système de contrôle automatisé du temps de travail pour se conformer aux dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 et du décret n° 2020-592 du 15 mai 2020.
– Recommandation n° 8. : Adopter une délibération sur les astreintes qui liste les emplois y ouvrant droit.

---

# L'Ehpad de la Tour d'Aigues passé à la loupe de Chambre régionale des comptes



**La chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur a procédé au contrôle de l'association Notre Dame de la Ferrage, gérant un établissement pour personnes âgées**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

**dépendantes, au titre des exercices 2020 à 2024.**

Si le rapport complet est directement consultable sur le site de la Chambre régionale des comptes, en voici la synthèse : « Situé à La Tour-d'Aigues dans le département de Vaucluse, l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) Notre-Dame de la Ferrage est un établissement associatif médico-social à but non lucratif, géré par l'association du même nom. »

**Dégradation de la situation financière**

« Doté de 90 lits et places, d'un Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) et d'un accueil de jour pour des personnes âgées extérieures à l'Ehpad, l'établissement répond à des besoins présents sur le territoire, poursuit chambre régionale des comptes. Affecté par la crise sanitaire, en particulier en 2021, son taux d'occupation s'est relevé depuis lors, pour atteindre 99% en 2024. Malgré cette amélioration notable du taux d'occupation, la situation financière de l'Ehpad est dégradée. Des déficits sont constatés pour chaque exercice entre 2020 et 2024, et la capacité d'autofinancement est négative depuis 2023. La trésorerie nette est importante (600 000 €fin 2024) mais a été divisée par deux depuis 2020. »

**Dynamique des recettes depuis 2023**

« Dans un contexte national de revalorisations salariales et de fortes tensions sur les effectifs soignants, les dépenses de personnel se sont accrues de 40% en cinq ans , constate le rapport. Les produits de la tarification n'ont en revanche augmenté que de 16% sur la même période. La mise en place d'une tarification différenciée pour les résidents non admis à l'aide sociale laisse entrevoir une évolution plus dynamique des recettes depuis l'exercice 2023. »

**Des risques juridiques ?**

« La forte rotation constatée sur les postes de direction entre 2020 et 2023 n'a pas permis à l'établissement de satisfaire toutes ses obligations légales et réglementaires, notamment en matière de fonctionnement des instances et de mise à jour du projet d'établissement et du contrat de séjour. En dépit d'une stabilité retrouvée au niveau de la direction depuis mars 2023, des irrégularités ont été constatées dans certains actes de gestion de l'établissement et en matière de ressources humaines. Ces irrégularités, auxquelles s'ajoutent l'absence de procédure d'achats et d'un dispositif formalisé de prévention des conflits d'intérêts, exposent l'établissement à des risques juridiques. »

L.G.

**Les préconisation de la Chambre régionale des comptes**

**Recommandation n° 1. :** Adopter sans délai un projet d'établissement intégrant le plan bleu.
**Recommandation n° 2. :** Régulariser le fonctionnement du CVS via notamment l'adoption d'un règlement intérieur et la rédaction d'un rapport d'activité.
**Recommandation n° 3. :** Réunir le comité social et économique au moins six fois par an conformément aux dispositions du code du travail.
**Recommandation n° 4. :** Tenir un inventaire physique des biens.
**Recommandation n° 5. :** Fiabiliser les annexes 9H à 9J de l'état réalisé des recettes et des dépenses.
**Recommandation n° 6. :** Mettre fin au dépassement du contingent d'heures supplémentaires

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

conformément aux dispositions des articles L. 3121-21 et D. 3121-24 du code du travail.
**Recommandation n° 7. :** Recourir aux contrats à durée indéterminée pour pourvoir à des emplois permanents vacants conformément aux articles L. 1242-1 et 2 du code du travail.
**Recommandation n° 8. :** Réaliser des plannings en conformité avec la législation relative au temps de travail et de repos des salariés.
**Recommandation n° 9. :** Conclure avec les professionnels de santé libéraux intervenant dans l'établissement le contrat prévu à l'article L. 314-12 du code de l'action sociale et des familles.

---

# La commune de Sault passée au crible de la Chambre régionale des comptes



**La chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de publier son rapport sur le contrôle des comptes et la gestion de la municipalité de Sault pour les exercices 2019 et suivants. Elle constate notamment une dégradation de la capacité de désendettement de cette commune rurale et touristique d'environ 1 300 habitants assurant assure plusieurs fonctions de centralité pour les 22 communes de son bassin de vie situées dans le Vaucluse, les Alpes de**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

**Haute Provence et la Drôme.**

« La collectivité mène depuis plusieurs années une politique de développement ambitieuse, dans le cadre notamment du programme 'petites villes de demain', qui lui a permis de bénéficier d'un appui en ingénierie de projet et de recherche de financements, explique la Chambre régionale des comptes (CRC) dans la synthèse de son rapport qu'elle vient de publier sur la commune vauclusienne. Elle a ainsi reçu d'importantes subventions, en présentant des projets bénéficiant d'opportunités de financement. »

**Dégradation de la capacité de 'endettement**

« Ces investissements importants (5,26 M€ entre 2020 et 2024) ont pesé sur les finances de la commune en raison de l'obligation d'avancer le montant des subventions à encaisser, poursuit le CRC Paca. Dans le même temps, la capacité d'autofinancement a diminué, soumise à la hausse des charges à caractère général et des dépenses de personnel. La commune présente en effet des effectifs bien supérieurs à la moyenne des communes comparables. Pour financer ses investissements, la collectivité a accru son endettement de plus de 800 000€ durant la période de contrôle, avec pour conséquence une dégradation de la capacité de désendettement. »

**Améliorer la gestion administrative**

« La commune doit également assumer les conséquences financières de l'échec de l'ancienne délégation de service public relative à l'exploitation du camping municipal du Défends. Cette situation financière tendue doit inciter la commune à améliorer la gestion administrative, comptable et financière car des erreurs et irrégularités comptables importantes affectent la fiabilité et la sincérité des comptes. L'encours réel des dettes de la commune est ainsi bien moindre que le montant enregistré dans les comptes de gestion. Pour sa part, le budget annexe du camping a fait l'objet d'une constitution tardive de provisions. La commune, dépourvue d'une comptabilité d'engagement pourtant obligatoire, peine à suivre ses dépenses et ses recettes. En l'absence d'un plan pluriannuel d'investissement, le financement des opérations d'équipement envisagées n'est pas garanti », conclut la Chambre qui propose plusieurs recommandations (voir encadré ci-dessous).

L.G.

**Les recommandations de la Chambre régionale des comptes**

**Recommandation n° 1. :** Organiser la tenue systématique des communications au conseil municipal en séance publique des rapports d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et des syndicats mixtes dont la commune est membre, conformément aux dispositions de l'article L. 5211 39 du CGCT, ainsi que les comptes-rendus biannuels des délégués de la commune auprès de ces organismes.

**Recommandation n° 2. :** Mettre en œuvre une comptabilité d'engagement conformément à l'article L. 2342-2 du code général des collectivités territoriales.

**Recommandation n° 3. :** Établir l'inventaire physique et comptable des biens qui constituent le patrimoine de la commune et l'actualiser chaque année en lien avec le comptable public.

**Recommandation n° 4. :** Mettre en place un dispositif de contrôle interne formalisé en lien avec le comptable et archivé afin de couvrir les risques liés au fonctionnement des régies de recettes.

**Recommandation n° 5. :** Élaborer un plan pluriannuel d'investissement par opération, assorti d'un plan

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

de financement étayé par une prospective budgétaire, et le soumettre à l'approbation du conseil municipal.
**Recommandation n° 6. :** Finaliser le document unique d'évaluation des risques professionnels, et adopter une politique de prévention adaptée, conformément aux dispositions de l'article L. 4121-3 du code du travail.
**Recommandation n° 7. :** Élaborer un plan de formation, conforme aux dispositions des articles L. 115-4 et L. 421-1 du CGCT.
**Recommandation n° 8. :** Améliorer l'information des citoyens et des élus en veillant à la complétude et à la cohérence des annexes budgétaires obligatoires, et s'assurer de la concordance de ces annexes avec les délibérations portant tableau des emplois.

---

# Très haut débit : pour la Chambre régionale des comptes la couverture est 'très satisfaisante' en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



**La Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de rendre public son rapport sur la gestion du déploiement du réseau très haut débit par le Département de Vaucluse et la société Vaucluse Numérique, délégataire de service public désignée par le Conseil départemental pour cela.**

« Dans le cadre de sa compétence d'aménagement numérique, le département de Vaucluse a conclu, en 2011, une concession d'une durée de 25 ans avec la société Vaucluse numérique, explique la synthèse du rapport de 40 pages que vient de dévoiler la Chambre régionale des comptes (CRC) Paca sur ce déploiement. Cette concession concerne la conception, la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit. Ce réseau est destiné à 105 communes qui, pour des raisons économiques, n'ont pas attiré l'intérêt des opérateurs privés et se trouvent, de ce fait, dans des zones non encore desservies. »

Retrouvez ici le rapport complet de la Chambre régionale des comptes

***Un contrat ambitieux pour un taux de couverture très satisfaisant**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

« Le premier contrat prévoyait non seulement le raccordement de 283 sites prioritaires et de 103 zones d'activité économique, mais aussi la création progressive d'un réseau de fibre optique pour les particuliers et les professionnels, à travers des plans de déploiement successifs, poursuit la CRC. Les retards enregistrés lors du déploiement ont été résolus, mais le département a renoncé à exiger 1,6M€ de pénalités contractuelles dues, sans en informer son assemblée délibérante. Au deuxième trimestre 2024, le taux de couverture du réseau public sur ce périmètre atteignait 98 %, un chiffre supérieur à la moyenne nationale. Cependant, quelques défis administratifs et techniques subsistent pour finaliser le réseau. »

Fibre optique en Vaucluse : un pari réussi ?

**Un financement public significatif et des défis à relever**

« Les financements publics couvrent plus de 43% des dépenses d'établissement du réseau, soit 65M€ sur 151M€ estimés. Le rythme de commercialisation des prises installées, de l'ordre de 50% fin 2024, est conforme aux prévisions et proche de la moyenne nationale pour les zones délaissées par les acteurs privés. »

Au final, la CRC Paca préconise : « compte tenu du montant des investissements et de la participation publique, le département doit renforcer le contrôle financier de la concession. Il doit notamment affiner son analyse de la réalisation des investissements et de leur financement, se conformer au respect du formalisme en matière de validation des avenants et d'information de l'assemblée départementale, et sécuriser le financement des raccordements longs, actuellement partiellement prévu.

Dans le détail, la Chambre recommande que le Département de Vaucluse et société Vaucluse numérique évaluent le coût des raccordements longs et en préciser les modalités de financement par voie d'avenant entre le département et le concessionnaire, élaborent un schéma de résilience du réseau de fibre optique et enfin, produisent l'intégralité des informations visées par dispositions du code général des collectivités territoriales à l'occasion de la présentation du rapport annuel du délégataire à la commission consultative des services publics locaux et à l'assemblée délibérante.

---

# Bédarrides : une situation financière qui s'améliore mais…

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



**La chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de rendre public son rapport sur la gestion de la commune de Bédarrides. Si les finances de la ville aux sept rivières se sont améliorées, la Chambre recommande une plus grande vigilance dans le domaine de la transparence de la commande publique ainsi que dans la gestion de ses ressources humaines.**

« La situation financière de la commune, dégradée en 2018, s'est améliorée grâce à une progression des recettes, notamment fiscales, et une meilleure maîtrise des dépenses de gestion, explique la Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRC Paca) dans son dernier rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Bédarrides, pour les exercices 2018 et suivants. Malgré un faible niveau d'investissement et une absence de recours à l'emprunt, elle ne réussit toutefois pas à dégager de ressources substantielles lui permettant d'investir davantage. La commune doit poursuivre ses efforts tout en ne négligeant pas la stabilisation d'un personnel qualifié et permanent et le renouvellement des équipements indispensables au maintien de services publics de qualité. »

**Davantage de transparence**

« Malgré une nette amélioration en 2024, la commune de Bédarrides doit faire preuve de plus de transparence dans son fonctionnement, tant vis-à-vis des élus que du citoyen, et de plus de rigueur notamment dans le suivi des subventions, poursuit la CRC Paca. La chambre a relevé plusieurs

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

irrégularités qu'il appartient à la commune de corriger. Les plus importantes concernent la commande publique, de nombreux achats étant effectués en dehors des procédures prévues par le code de la commande publique et la commission d'appel d'offres souffrant de défauts dans sa composition et dans son fonctionnement. »

**Vigilance en matière de RH**

« Dans le domaine des ressources humaines, la commune doit notamment fiabiliser ses données et respecter les règles en matière de recrutement. Elle doit par ailleurs être attentive aux conditions de mise à disposition d'agents municipaux, un agent ayant été mis à disposition de manière irrégulière auprès d'une association sportive pendant plusieurs années. Cette situation, qui a cessé fin 2024, a entraîné un coût de plus de 180 000€ entre 2018 et 2023 qui aurait dû être remboursé à la commune par l'association. »

L.G.

---

# Ville de Carpentras : la Chambre régionale des comptes pointe un « équilibre fragile »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



**La Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRC Paca) a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Carpentras. Concernant les exercices 2018 et suivants, ce rapport met en avant une fragilisation de la situation financière de la commune qui doit notamment supporter les coûts de fonctionnement du nouveau musée-bibliothèque de l'Inguimbertine. De son côté, le maire de la capitale comtadine précise que la capacité d'autofinancement de la commune s'est améliorée depuis 2023 et que le budget 2025 a été élaboré pour éviter d'augmenter le taux d'endettement de la Ville.**

Dans la synthèse de son rapport, la CRC Paca rappelle que « la commune de Carpentras possède un patrimoine architectural et patrimonial important, et s'est engagée depuis plus de 10 ans dans une opération de rénovation du centre-ville, ayant pour objectif de lutter contre l'habitat indigne, de préserver l'attractivité commerciale et de mettre en valeur le patrimoine historique de la cité. Le transfert des collections du musée bibliothèque de l'Inguimbertine dans les locaux de l'ancien hôpital, l'Hôtel Dieu, est emblématique de cet objectif de valorisation. »

Retrouvez ici la synthèse et le rapport complet de la Chambre régionale des comptes

**Maîtriser l'encours de la dette et partager le coût de fonctionnement de l'Inguimbertine**

« Les investissements nécessaires à ces opérations ont été engagés malgré les faibles marges dégagées par la collectivité, et ont été financés par l'emprunt, poursuit l'organisme de contrôle de gestion des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

collectivités françaises. L'endettement de la commune est important et la maîtrise de l'encours de la dette constitue désormais un enjeu de gestion. La commune assume seule le coût du fonctionnement du musée-bibliothèque ouvert en 2024, qui pèse sur les finances. La pérennité du fonctionnement de cet équipement dépend de la capacité de la commune à associer d'autres personnes publiques ou privées à sa gouvernance et son financement ou à réduire les dépenses afférentes. »

**Erosion de l'autofinancement**

Pour conclure, la Chambre régionale des comptes constate que « les dépenses de fonctionnement de la commune ont progressé plus rapidement que les recettes, situation contribuant à l'érosion de son autofinancement. Dans ce contexte, La situation financière de la collectivité se trouve aujourd'hui en équilibre fragile, qui rend nécessaire une maîtrise des dépenses. »

**La réponse de la mairie**

En réponse à ces différents points, Serge Andrieu, maire de Carpentras, observe qu'en matière d'autofinancement s'il y a bien eu une dégradation entre 2018 et 2022, « on constate hors résultats exceptionnels une amélioration de notre capacité d'autofinancement depuis 2023 ».

Côté investissements, le maire rappelle également que le « budget 2025 a été construit afin de limiter le recours à l'emprunt pour ne pas venir augmenter le taux d'endettement de la commune ».

---

# Gestion : Les Chorégies d'Orange risquent-elles de se fracasser sur le Mur d'Auguste ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



**Les Chorégies d'Orange, le plus vieux festival d'art lyrique au monde, risquent-elles de se fracasser sur le Mur d'Auguste à cause de leur fragilité financière ? C'est la question que l'on se pose quand on lit les 55 pages du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur lequel nous allons y revenir en détails.**

Et pourtant, depuis 2 000 ans, ce Théâtre Antique Romain de 8 313 places s'impose avec majesté au coeur de la Cité des Princes. Classé au Patrimoine de l'Unesco, il abrite les Chorégies, le plus ancien festival lyrique du monde puisqu'il date de 1869, quand Bayreuth est né en Allemagne sept ans plus tard, en 1876, Vérone en 1913, Salzbourg en 1920 et Aix-en- Provence 1948.

Que d'émotions avec Verdi, Puccini, Donizetti, Bizet, Rachmaninov, Chopin ou Paganini. Que de divas nous ont enchantés : Montserrat Caballé, Teresa Berganza, Barbara Hendricks, Béatrice Uria-Monzon, Angela Gheorghiu, Viorica Cortes, Inva Mula, Patrizia Ciofi, Renée Fleming, Hasmik Papian, Norah Amsellem, Leonie Rysanek, Cecilia Bartoli ou Anna Netrebko.

Que de tenors et baryton ont mis le feu aux gradins : Luciano Pavarotti, Placido Domingo, José Carreras, Leo Nucci, José Van Dam, Ruggero Raimondi, Roberto Alagna, Rolando Villazon, Alain Fondary, Gabriel Bacquier, Vittorio Grigolo, Juan-Diego Flores, Giaccomo Aragall, Jonas Kaufmann.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Roberto Alagna dans Tosca. © DR-Chorégies

Que de musiciens magnifiques, pianistes et violonistes ont fait vibrer les spectateurs : Martha Argerich, Lang Lang, François-René Duchâble, Evgeny Kissin, Nicolas Lugansky ou encore Vadim Repin, Maxim Vengerov et Nemanja Radulovic.

Que de chefs d'orchestres prestigieux sont venus du monde entier : Karl Böhm, Lorin Maazel, Daniel Barenboim, John-Eliot Gardiner, Jean-Claude Casadesus, Michelangelo Veltri, Pinchas Steinberg, Georges Prêtre, Michel Plasson Tugan Sokhiev, Riccardo Chailly, Myung Whun Chung, Jesus Lopez-Coboz.

Voilà pour toutes les émotions que nous ont offertes les Chorégies. Mais quand on lit le Rapport d'observations (à consulter en fin d'article) de la Chambre régionale des comptes (CRC) de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les exercices comptables de 2013 à 2021 on ne peut que s'inquiéter. 9 ans passés au crible et « Un modèle économique fragile identifié de longue date qui remonte à 2013 ».

> « A Orange, la structure est dépendante de la réussite commerciale de sa programmation artistique. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

« Comme pour chaque contrôle, nous avons travaillé en binôme, explique Didier Gory, vice-président de la CRC et co-auteur du rapport avec un magistrat. Nous avons d'abord remarqué que ces Chorégies ont un taux d'autofinancement de près de 80%, fondé sur la billetterie. Dans les autres festivals, c'est le contraire, elle ne représente que 20% du budget ». Du coup, à Orange, la structure est dépendante de la réussite commerciale de sa programmation artistique. Et le déséquilibre majeur débute en 2013 avec l'annonce de deux représentations du 'Vaisseau Fantôme' de Wagner et d'un concert du chanteur-fétiche des Chorégies, Roberto Alagna. Pas de chance, faute de fréquentation, le Vaisseau Fantôme torpille le budget puisque la seconde représentation est retirée et l'annulation du récital du ténor pour raison de santé aggrave la situation (500 000€), le déficit s'élève alors à 1,6M€.

En 2016, après 35 ans de direction générale des Chorégies, Raymond Duffaut démissionne et le nouveau directeur, Jean-Louis Grinda, venu de l'opéra de Monte-Carlo annonce « Tourner la page » en élargissant la programmation à la danse, au ciné-concert, à des musiques actuelles pour attirer les jeunes générations. « Stop aux tubes. Sortons des sentiers battus, de Carmen, Tosca, Turandot, Traviata, Lucia du Lammermoor qu'on voit de longue. Innovons, surprenons le public, faisons venir des artistes qu'on n'a jamais vus ici ».




Le 150e anniversaire des Chorégies d'Orange. © Colas Declerq

**Un premier coup de semonce en 2017**

En 2017, stupeur et tremblements. On apprend que « Les Chorégies pourraient mettre la clé sous la porte, la Société Générale refuse un prêt à court terme et les autres banques mettent leur veto pour faire face au déficit cumulé de 1,5M€ » explique Jean-Louis Grinda. Et il s'étonne que « Le Festival d'Aix-en-

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Provence reçoive 8,5M€ de subventions quand nous n'en avons que 900 000€ ». Autre constat, dans la série deux poids deux mesures, Aix touche 16% de ses recettes sous forme de mécénat quand à Orange elles n'ont droit qu'à 5,3%.

> « Le Festival d'Aix-en-Provence reçoit 8,5M€ de subventions quand nous n'en avons que 900 000€ ».
>
> *Jean-Louis Grinda, directeur général des Chorégies*

**Les collectivités à la rescousse**

Branle-bas de combat : à la veille du 150e anniversaire des Chorégies et d'un risque imminent de cessation de paiement, une réunion de crise est organisée au Conseil Départemental de Vaucluse à Avignon avec le président Maurice Chabert, le président de la Région Sud, Renaud Muselier venu 'fissa' de Marseille, des représentants du préfet, de la Direction des affaires culturelles et de la ministre de la culture qui n'est autre que Françoise Nyssen, la patronne des Editions Actes-Sud à Arles qui se 'décarcasse' pour sauver ce festival hors norme.

« On passe de la gestion associative à la gestion par une SPL (société publique locale) est-il écrit dans le rapport de la CRC »Mais le choix de ce statut présente des limites puisque, notamment, l'Etat est exclu de facto de la gouvernance ». Et face au risque imminent de liquidation, la collectivité régionale s'engage dans un plan de sauvetage-express : il apporte une enveloppe de 2,6M€ et triple son financement annuel. Sauf que, de fait la Région paraît porter seule les Chorégies » alors que Renaud Muselier, lors de la réunion de crise avait vigoureusement martelé « Il n'est pas question que les collectivités locales soient le tiroir-caisse des Chorégies ».

> « Il n'est pas question que les collectivités locales soient le tiroir-caisse des Chorégies ».
>
> *Renaud Muselier, président de la Région Sud*

La CRC ajoute « Ce changement de mode de gestion n'a pas éloigné définitivement le spectre des difficultés financières. Il s'est opéré de façon précipitée et sans réflexion préalable. Du coup la SPL se retrouve avec une légitimité particulière, au détriment d'une logique plus collective avec davantage de financeurs publics ». Ce que le rapporteur traduit verbalement en disant « La faiblesse de cette solution, c'est qu'il est difficile de bâtir un projet artistique partagé, de convaincre et de trouver des mécènes et donc d'optimiser les retombées économiques ».

**Accalmie en 2019, puis une rechute à partir de 2020 à cause du Covid**

Pour l'anniversaire des 150 ans (1869-2019), un ange passe, on respire avec Don Giovanni, Guillaume Tell, Roméo & Juliette, Jeff Mills et la Symphonie n°8 de Mahler. Plus de 40 000 fans ravis.
En 2020, rechute. Covid oblige, l'édition est annulée, en 2021, la fréquentation est divisée par deux (pass

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

sanitaires, masques, éloignement des spectateurs). Et c'est dommage puisque sont à l'affiche la vibrante mezzo-soprano Cecilia Bartoli, le flamboyant violoniste Nemanja Radulovic et le duo Marie-Nicole Lemieux – Roberto Alagna dans un éblouissant « Samson et Dalila » de Saint-Saëns dans des gradins à moitié vides et des recettes forcément en chute libre. « Un équilibre économique pulvérisé » commente avec tristesse Jean-Louis Grinda.

Parmi les constats de la CRC : « Une fréquentation atone et sans aucune mesure avec la capacité d'accueil du Théâtre Antique, une absence de projet stratégique partagé, une surestimation chronique et systématique des recettes, des procédures de passation des marchés entachées d'importantes irrégularités puis'aucune dépense n'a fait l'objet d'une procédure de marché public ».



Les spectateurs de la Traviata en 2019. © DR-Chorégies

**Un site presque trop grand ?**

D'autres réalités locales sautent aux yeux : au pied du Mur d'Auguste la scène mesure 61m, alors qu'à Paris, celle de l'opéra Garnier est de 51m, ce qui implique des décors plus grands, davantage de figurants, des masses de choristes supplémentaires, donc des productions plus chères. L'âge moyen des spectateurs 64 ans, avec une majorité de retraités, donc pour élargir la fréquentation, il faut attirer des jeunes, l'hôtellerie propose seulement 837 chambres à Orange, l'Office de Tourisme ne renseigne pas sur le programme mis à part quelques flyers.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

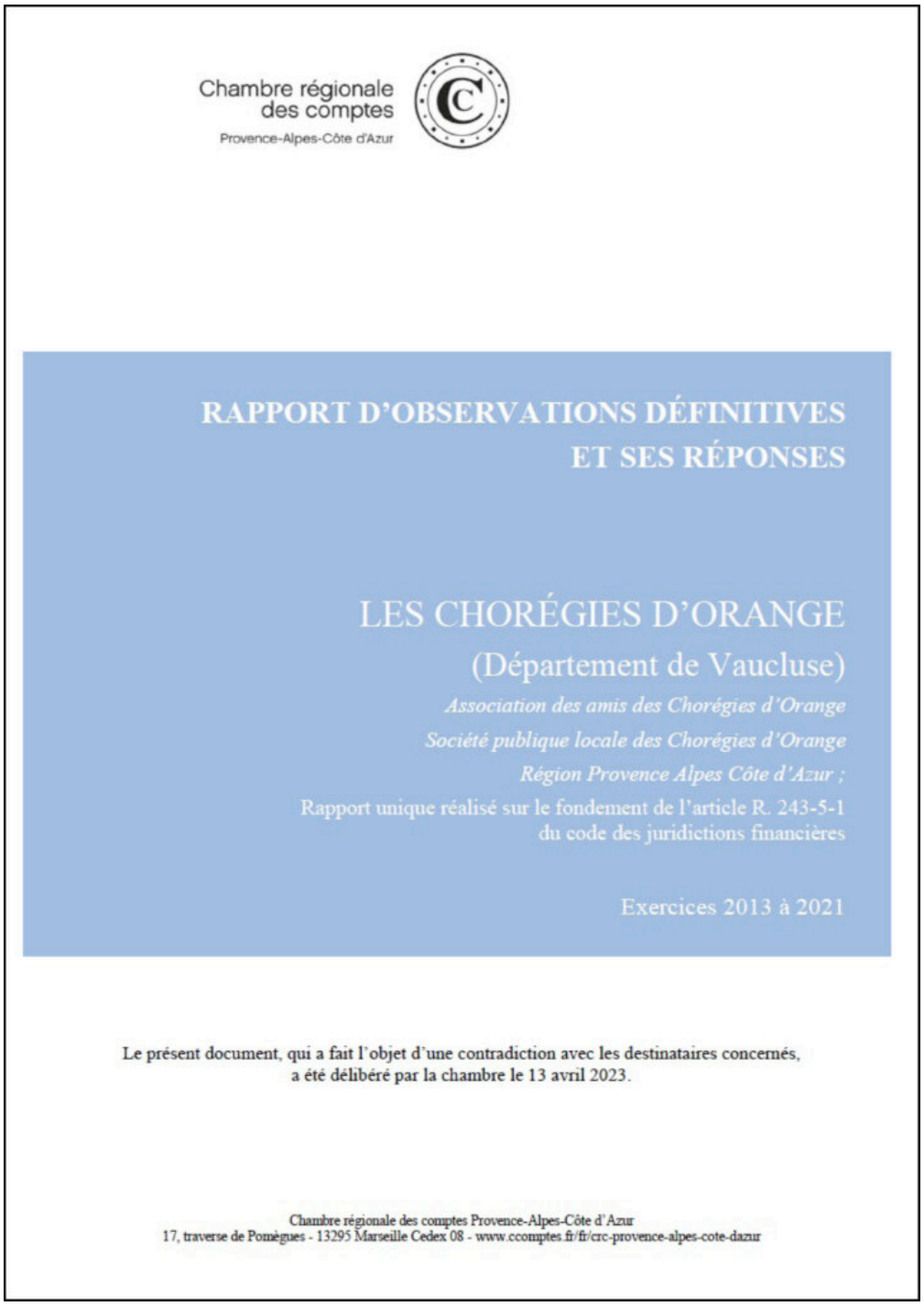
**Solutions en vue ?**

Heureusement, des solutions sont préconisées, des recommandations mises en avant pour pérenniser les Chorégies. Notamment le passage du statut de SPL en EPCC (Etablissement public de coopération culturelle, comme Le Pont du Gard), qui associera plusieurs partenaires dont l'Etat, mobilisera des fonds, proposera une offre culturelle plus large. Elles ont fait leurs preuves depuis 1869, l'excellence est leur ADN. « Fini le chacun pour soi, il faut absolument jouer collectif » insiste le rapporteur. « Elles doivent absolument garder leur place parmi les plus grands festivals de la planète avec un projet stratégique, une traçabilité des opérations comptables et des procédures de mises en concurrence des achats ».

Rappelons que seulement 7 salariés portent ce festival sur leurs épaules, ils travaillent d'arrache-pied à l'année au Théâtre Antique, aidés pendant la saison haute des décorateurs, costumiers, maquilleurs, ingénieurs du son, électriciens… pour des fréquentations qui font du yoyo, 38 900 spectateurs en 2010, 35 000 en 2011, 59 000 en 2015, 54 000 en 2017 (quand elles ont failli mettre la clé sous la porte…) et 34 000 cet été. C'est dire si l'épée de Damoclès est toujours là…

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Chambre régionale des comptes
Provence-Alpes-Côte d'Azur

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
ET SES RÉPONSES

LES CHORÉGIES D'ORANGE
(Département de Vaucluse)
*Association des amis des Chorégies d'Orange*
*Société publique locale des Chorégies d'Orange*
*Région Provence Alpes Côte d'Azur ;*
Rapport unique réalisé sur le fondement de l'article R. 243-5-1
du code des juridictions financières

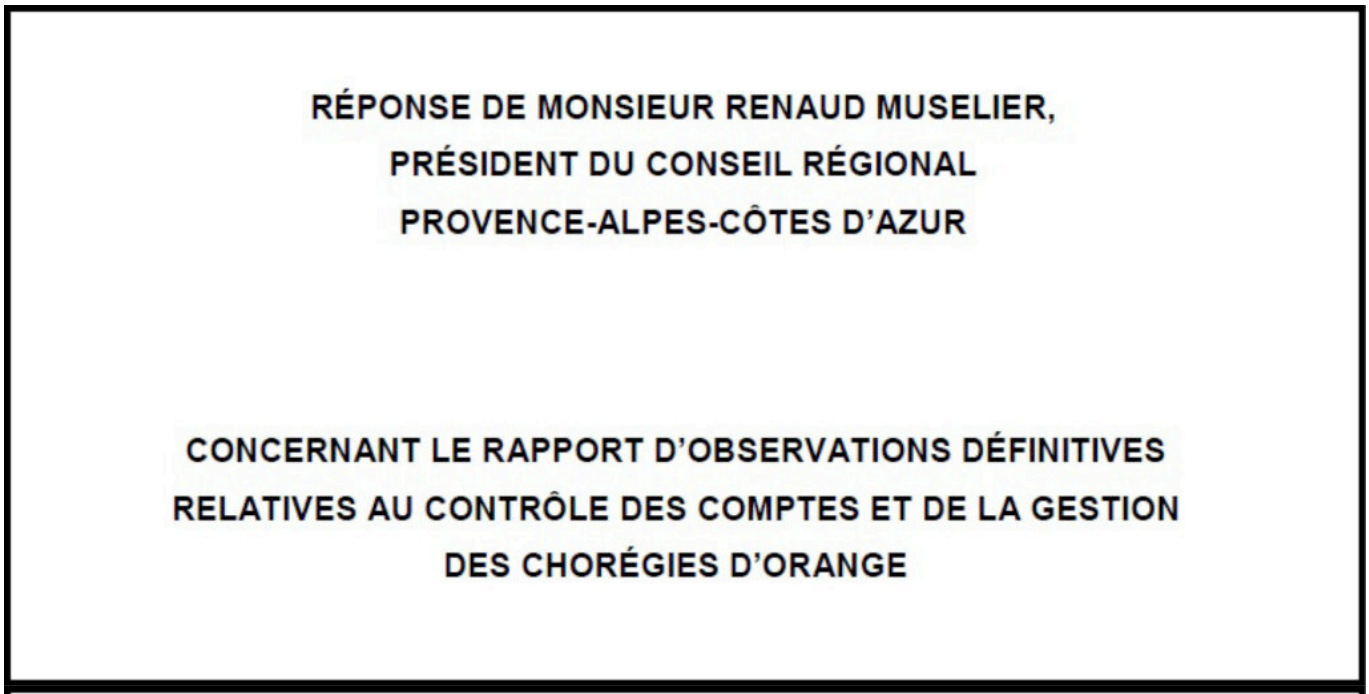
Exercices 2013 à 2021

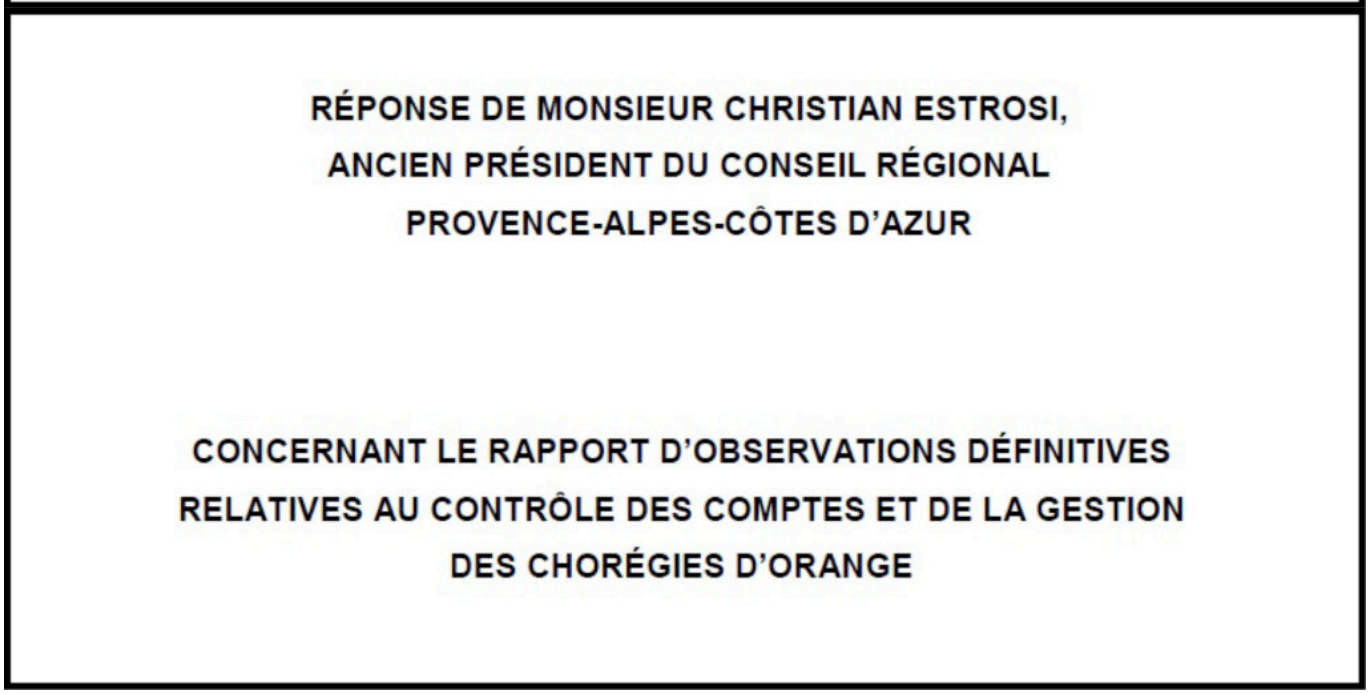
Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 13 avril 2023.

Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur
17, traverse de Pomègues - 13295 Marseille Cedex 08 - www.ccomptes.fr/fr/crc-provence-alpes-cote-dazur

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026




**Cliquez sur les 3 visuels ci-dessus pour consulter**
**le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

**et également**
**les réponses de messieurs Renaud Muselier et Christian Estrosi.**

---

# La Cour des comptes tourne la page




**« La crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons bouleverse la situation et les perspectives des finances publiques ». Celui qui le dit, c'est Pierre Moscovici qui porte un projet de modernisation de la justice financière susceptible de changer notablement le fonctionnement des Chambres régionales des Comptes.**

La Cour des comptes bénéficie d'une bonne image auprès de sept français sur dix. « Ce capital doit être valorisé, transformé, modernisé. Je reprends l'idée de Philippe Seguin qui avait voulu changer la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

gouvernance de la Cour », susurre Pierre Moscovici, l'air de dire que l'institution a déjà trop tardé à se réformer.
Dès son arrivée en juin 2020, le nouveau premier président de la Cour des comptes a donc mis en route une 'réflexion stratégique' sur l'avenir des juridictions financières : Cour des comptes, Chambres régionales et territoriales (CRTC), Cour de discipline budgétaire et financière.
Intitulé 'JF 2025', ce projet a fait l'objet d'une consultation interne approfondie à laquelle une large majorité a répondu. Non sans exprimer un certain malaise. Si 46% des magistrats et des contrôleurs jugent que la Cour aide bien le Gouvernement pour évaluer les politiques publiques, 42% pensent le contraire ; tandis que 44% considèrent que la programmation des travaux des juridictions n'est pas pertinente.

**Des enquêtes 'flash' pour exister dans le débat public**
« Quinze à dix-sept mois pour sortir un rapport, c'est trop long. Il faut être en prise avec l'actualité, en direct avec les attentes des citoyens qui veulent avant tout savoir combien ça coûte. Nous avons changé d'époque et nous devons nous adapter » prévient le haut magistrat. De quelle façon procéder ? D'une part, « le rendu des travaux doit être accéléré » : un délai de huit mois semble raisonnable et réalisable, sans moyens supplémentaires, soutient-il. D'autre part, la nouvelle Cour des Comptes voudrait s'inspirer du modèle britannique du 'National Audit Office' qui délivre des expertises en 4 à 6 mois pour évaluer, par exemple, le coût d'une mesure ou d'un dispositif peu après sa mise en action.

> **« Nous devons être utiles au débat public »**
>
> *Pierre Moscovici*

La cible et le périmètre d'investigation seront par nature restreints, dans ce cadre précis d'intervention. « Ce n'est pas à travers ces audits flash que nous trouverons matière à du pénal », reconnaît Pierre Moscovici. « Mais le temps s'accélère. Nous devons être utiles au débat public », retient-il pour montrer que le changement doit rendre la Cour plus accessible aux citoyens et aux décideurs, autrement dit être plus médiatique. Notons que si l'objectif est de lutter contre un climat de défiance, celui-ci ne cessera sans doute pas de grandir au fil des prochains mois. Poussée par la crise économique et sociale, une dette augmentée lors du quinquennat de 100 milliards (hors financement exceptionnel engendré par la gestion sanitaire du Covid), la question de la qualité de la dépense publique pourrait animer une grande partie de la campagne électorale et s'inscrire régulièrement dans l'actualité par la suite. Il est prévu par le texte qui sera présenté au Parlement d'ici la fin de l'année d'expérimenter un droit de requête des citoyens pour contenir leurs récriminations.

**Ce qu'il faut retenir de la réforme**
La Cour de discipline budgétaire disparaît. La réforme prévoit en effet d'établir un régime de responsabilité unique pour les gestionnaires publics en cas de faute de gestion ou d'infraction. Qu'ils soient « ordonnateurs » (ceux qui engagent une dépense) ou « comptables » (ceux qui l'exécutent), ils

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

dépendront d'une nouvelle chambre de la Cour des Comptes. Une décision doublement justifiée. Côté cour, on joue l'euphémisme en plaidant pour « une organisation plus opérationnelle et aboutie ». Côté jardin, on souligne « l'activité en déclin » de la Cour de discipline budgétaire – six condamnations d'ordonnateurs en un exercice – et un système, plus généralement, qualifié 'd'usé'.
La place et le rôle des juridictions financières territoriales va également être modifiée en définissant « les modalités d'un travail en commun plus efficace ». Adoucie ou pas, la formule désigne le « pilier central de la réforme », celui qui pose le plus d'interrogations, notamment sur une éventuelle recentralisation de l'institution et d'une perte d'autonomie au plan local durement acquise. On se souvient que c'est seulement en 1990 que le principe de communication au public des observations définitives des chambres régionales a été acquis.




La CRC s'est engagée dans un partenariat inédit en France avec le Rectorat et le lycée Thiers (Marseille) pour mettre en place une chambre régionale des comptes des jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Jusqu'où ira la planification de « travaux communs » décidée pour promouvoir une meilleure articulation entre la Cour et les CRTC ? Si Pierre Moscovici met en avant un rapprochement des compétences et, surtout, la participation plus large d'un certain nombre de présidents de CRTC aux débats internes par une intégration au puissant comité du rapport public et du programme ; il défend l'idée – et pas davantage – d'une « interdépendance dans l'indépendance » des Cours régionales et territoriales face à la Cour des Comptes. En résumé, il va encore y avoir du sport.
Une petite anecdote suffit à illustrer. Après avoir vanté le rayonnement international de la Cour – « je crois pouvoir dire que nous allons obtenir un rôle d'auditeur aux nations-Unies » – Pierre Moscovici a

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

dévoilé à Marseille le thème du futur rapport 2023 de la Cour. Il sera consacré à l'efficacité de l'action des CRTC à l'occasion des 40 ans de leur création… Belle idée, sans doute, mais qui n'a pas encore fait l'unanimité. Nacer Meddah, président de la Chambre régionale des Comptes Provence Alpes Côte d'Azur en charge du contrôle de l'usage de l'argent public dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics, soit environ 3000 organismes à surveiller sur notre territoire, n'a pas manqué de rappeler fort aimablement que « la collégialité ne s'était pas encore prononcée sur l'adoption de ce sujet ».

**La Chambre régionale des comptes dans le Vaucluse**

Dans notre département, l'institution de contrôle qui formule des diagnostics et des recommandations a en charge 72 collectivités territoriales, autant d'établissements et sociétés du domaine public, 267 structures sanitaires et sociales et environ 2400 associations.

Elle a rendu public, en septembre dernier, un rapport concernant la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP). En voici un extrait : « la chambre relève la faible intégration communautaire de la CCRLP qui fonctionne selon une logique de guichet où les moyens de l'intercommunalité sont largement redistribués aux communes membres et le coût des charges transférées minimisé. Les compétences transférées se sont limitées à celles relevant obligatoirement de l'intercommunalité.

La communauté de communes a cependant dû recruter massivement pour exercer ses nouvelles compétences (…) entraînant une hausse des charges de gestion de 23% par an depuis 2017. La situation financière de la CCRLP reste néanmoins saine grâce à des recettes confortables liées à son tissu économique avec la présence du site nucléaire du Tricastin sur son territoire. Cela lui permet d'investir (à hauteur de 182€ par habitant) bien au-delà de la moyenne nationale des communautés de communes (93€) sans recourir à l'emprunt ».

**L'ouverture au monde**

Sur le plan de son organisation et de ses missions, La CRC a revu en profondeur son fonctionnement à partir d'un projet lancé en 2019 ayant abouti à ce jour à une trentaine d'action de terrain auprès des scolaires et universitaires, journalistes, ou même lors des journées du patrimoine.

Elle a notamment consolidé ses relations institutionnelles, notamment en expérimentant une coopération plus forte avec le préfet des Bouches-du-Rhône par une convention signée en octobre 2021 pour enrichir les contrôles, développer son rôle de conseil et prévenir les besoins de saisines budgétaires.

Elle s'engage aussi dans un partenariat inédit en France avec le Rectorat et le lycée Thiers (Marseille) pour mettre en place une chambre régionale des comptes des jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le cadre du programme d'enseignement moral et civique de seconde, les magistrats financiers accompagneront une classe de 35 élèves dans une découverte appliquée du fonctionnement des services publics à l'échelon local. Plusieurs exemples concrets, tirés de rapports de la chambre, serviront à leur apprendre comment fonctionnent concrètement nos institutions. Et comment sont mises en œuvre les politiques publiques sur leur territoire.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

# Sorgues : situation financière maîtrisée pour la Chambre des comptes



**La Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de rendre public son rapport sur la gestion de la commune de Sorgues. Ce document concerne la période courant de 2013 à nos jours de cette ville de 18 600 habitants dont le maire, Thierry Lagneau, vient d'être réélu.**

« La situation financière est maîtrisée : les dépenses de fonctionnement ont été réduites, permettant de limiter l'impact de la baisse des ressources », explique l'organisme de contrôle. « Au cours de la période sous revue, la situation financière de la commune de Sorgues se révèle saine avec un endettement faible, poursuit dans sa synthèse la Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis 2013, les ressources dont a disposé la commune ont diminué en moyenne de 0,8 % par an, ce qui s'explique par la baisse générale de la dotation globale de fonctionnement mais également par le choix politique fait par l'exécutif communal de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale, qui ont même diminué en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

2017 pour neutraliser une augmentation de la fiscalité du fait du changement d'intercommunalité. »

**« La baisse des ressources a été absorbée par une maîtrise des charges de fonctionnement. »**

« La baisse des ressources de la collectivité a donc été absorbée par une maîtrise des charges de fonctionnement, qui ont diminué en moyenne de 1,4 % par an sous la période sous revue grâce à la volonté de l'exécutif d'agir sur plusieurs facteurs : tout d'abord, la maîtrise des charges à caractère général (fournitures, fluides, services, etc.) ; ensuite, la stabilité des charges de personnel, permise en partie par les transferts à l'intercommunalité ; et enfin, la baisse des subventions de fonctionnement qui passent de 3,2 M€ en 2013 à 2,1 M€ en 2018. »

Toutefois, souligne la Chambre « le montant des charges de personnel et le niveau des subventions versées demeurent particulièrement élevés : elles représentent respectivement 725€ par habitant pour les charges de personnel (contre 660€ pour les collectivités de la même strate) et 127€ par habitant pour les subventions (contre 92€ pour les communes de la même strate). »

« S'agissant des dépenses de personnel, ce niveau de dépense s'explique principalement par le nombre des effectifs employés et le régime horaire particulièrement favorable qui leur est appliqué, explique l'institution. Le contrôle conduit par la chambre a permis de démontrer que la commune dispose de marges de manœuvre dans la gestion des ressources humaines, au regard du temps de travail (1 519 heures annuelles) qui est très inférieur à la durée légale (1 607 heures) et de son contrôle, ainsi que de la prime de fin d'année qui est partiellement illégale. S'agissant des subventions octroyées et malgré les efforts de diminution des financements et de priorisation des actions, la chambre estime qu'un plus grand contrôle en matière d'attribution et de suivi de l'exécution des subventions est nécessaire (le Sorgues Basket Club en particulier bénéficie de nombreuses subventions complémentaires et exceptionnelles qui s'élèvent, sur l'exercice 2018, à 380 000 €). En réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur a justifié le niveau de services à la population et le niveau de subventionnement des associations par les caractéristiques socio-économiques fragiles de la population sorguaise. »

**« En dépit de l'importance du poids des dépenses de personnel et des subventions, la ville dégage de l'épargne. »**

« En dépit de l'importance du poids des dépenses de personnel et des subventions dans son budget, la ville de Sorgues dégage de l'épargne dans son fonctionnement courant, conclut la Chambre. En effet, les efforts conduits en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte de baisse des recettes, ont eu pour effet de faire croître régulièrement la capacité d'autofinancement de la collectivité et lui ont permis de mener à bien des opérations d'investissement financées essentiellement par l'épargne et faiblement par le recours à l'emprunt (l'encours de la dette représente une dépense de 209€ par habitant pour Sorgues, contre 880€ pour les communes de la même strate). A la faveur d'opérations

Ecrit par le 4 novembre 2026

conduites sous la période sous revue, la ville a par ailleurs cherché à développer la gestion de son patrimoine immobilier. Néanmoins, la chambre relève le coût budgétaire et le coût social de la situation de la copropriété dégradée des Griffons, qui appelle un travail concerté avec les services de l'Etat. »